



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance et encadrement du métier de perfusionniste

Question écrite n° 5624

Texte de la question

Mme Christelle Petex attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'absence de reconnaissance et d'encadrement réglementaire de la profession de perfusionniste en chirurgie cardiaque. Ces professionnels, experts de la circulation extracorporelle, jouent un rôle essentiel lors des interventions en assurant le fonctionnement du dispositif « cœur-poumon », ajustant en permanence ses paramètres pour s'adapter aux besoins du patient. Leur expertise et leur vigilance sont déterminantes pour la sécurité des patients et la prévention des complications postopératoires. Or, malgré l'importance de leurs missions, aucun cadre réglementaire ne définit les compétences requises pour exercer cette profession. L'apprentissage repose actuellement sur des transmissions informelles entre professionnels, variables d'un établissement à l'autre, ce qui engendre un manque d'uniformisation et des risques médico-légaux. En réponse à ce vide, un master en circulation extracorporelle et assistance circulatoire a été créé en 2020 à Sorbonne université, reconnu pour la qualité de sa formation. Toutefois, en l'absence d'une obligation réglementaire, celui-ci demeure facultatif et ne garantit pas un niveau de compétence homogène à l'échelle nationale. Cette situation entraîne des difficultés croissantes de recrutement et de fidélisation des perfusionnistes, allongeant les délais de prise en charge et mettant en péril les patients les plus fragiles. Certains établissements doivent ainsi recourir à des intérimaires étrangers dont les qualifications ne sont pas toujours adaptées, ce qui, dans certains cas, constitue un exercice illégal de la profession infirmière et engage la responsabilité des structures de soins. Face à ces enjeux, les sociétés savantes des perfusionnistes (SFACCEC) et des chirurgiens cardiaques (SFCTCV) recommandent d'instaurer ce master comme formation de référence obligatoire pour sécuriser l'exercice de cette profession. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage pour encadrer, structurer et sécuriser cette profession essentielle à la chirurgie cardiaque moderne, afin de garantir la qualité et la sécurité des soins en France.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle Petex](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5624

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2176